

Avis public

Assemblée publique de consultation
Projet de règlement numéro 012-2021 modifiant le règlement
de zonage de la municipalité Saint-André-de-Restigouche

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 012-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

Avis public est par la présente donné par la soussignée :

Lors d'une séance tenue le 6 DÉCEMBRE 2021, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 012-2021 et intitulé règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité de St-André-de-Restigouche;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 20 décembre 2021, à 16h00 au centre municipal, 163, rue principale, St-André-de-Restigouche. L'objet de cette assemblée est de modifier le règlement de zonage chapitre 6.5 les projets d'ensemble. Au cours de cette assemblée, le maire et/ou la greffière-trésorière expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

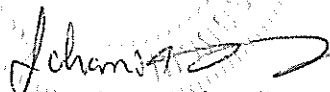
Donné à St-André-de-Restigouche, ce 7 décembre 2021.

Johannie Tremblay
Dir.gén. et greff.-trés

Certificat de publication

Je, soussignée, Johannie Tremblay, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 7 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre 2021.



Johannie Tremblay, directrice générale greffière-trésorière